

PLAINES DE VACANCES - ETE 2016



OUVERTURE : 06 JUILLET 2016 AU 24 AOUT 2016 - DE 7H30 A 17H30

ATTENTION : l'horaire a été modifié :

- 🕒 7.30 h : garderie facultative
- 🕒 8.15 h : appel, clôture des listes et départ vers le lieu d'accueil
- 🕒 16.00 h : fin des activités (*)
- 🕒 17.30 h : fin de la garderie facultative.

(*) Sauf en ce qui concerne les journées lors desquelles seront organisées des excursions. Le planning et les horaires de celles-ci vous seront communiqués ultérieurement.

Les enfants seront répartis pendant la journée dans les écoles suivantes:

- **Ecole n° 15 « Les Lutins du Petit Bois »**, av. Carl Requette, 20, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel.
- **Ecole n°16 « L'école du Petit Bois »**, av. Carl Requette, 20, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour les enfants fréquentant l'enseignement primaire.

REDEVANCES :

Une intervention journalière de **€6,00 par enfant** sera réclamée pour le 1er et le 2ème enfant.

A partir du 3^{ème} enfant *présent le même jour*.

- Section Primaire : une redevance de **€3,00** sera réclamée pour le 3^{ème} enfant et suivants.
- Section maternelle : une redevance de **€2,70** sera réclamée pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Le montant comprend un petit déjeuner, un potage à midi et une collation à 15h30.

Il n'y a donc pas de repas à midi. Les enfants doivent apporter leur pique-nique.

Les animations, les droits d'entrée pour les activités extérieures et tous les transports sont également compris dans le prix.

INSCRIPTIONS : (fiches d'inscription et fiches médicales obligatoires)

- Soit via l'école **au plus tard le 07/06/16**
- Soit via le site internet (www.molenbeek.be) **au plus tard le 07/06/16**
- Soit au bureau de l'Instruction publique **au plus tard pour le 07/06/2016**

LIEUX DE REUNION

- **Lieu de réunion école 5** Place de la Duchesse de Brabant, 27
- **Lieu de réunion école 15 – 16** Avenue Carl Requette, 20

PAIEMENT: Bancontact ou par virement (un virement par enfant)

- Soit via Bancontact (bureau de l'Instruction publique)
- Soit via virement

IBAN : BE06 001 3537148 22

SPA – Bergendal

Steenweg op Ninove 805

1703 Schepdaal

DATE LIMITE DE PAIEMENT:

Le paiement de la redevance devra être sur le compte **AU PLUS TARD POUR LE 07/06/2016 ;**

En communication, il y a lieu d'indiquer :

NOM et Prénom de l'enfant / primaire ou maternel / année de naissance /
BLOC 5 ou 16 / dates précises de présence de l'enfant

ATTENTION :

Les enfants dont les parents qui n'auront pas remis les fiches d'inscription et médicale pour le 07/06/16 et effectuer le paiement pour la date reprise ci-dessus ne seront pas acceptés aux plaines de vacances.

----- Le versement peut prendre 2 à 3 jours d'une banque à l'autre -----

REMBOURSEMENT :

En cas d'absence, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical qui devra parvenir au service de l'Instruction publique pour le **lundi 12 septembre 2016 au plus tard**.
Prière d'indiquer le n° du compte financier sur lequel ce remboursement peut être effectué.

A joindre avec la fiche médicale !

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Enseignement primaire – enseignement maternel (biffer la mention inutile).

Cocher le lieu de réunion : Ecole 5 - Ecole 16

Votre enfant a-t-il fréquenté les plaines de vacances à Pâques 2016 ? OUI / NON

Si oui, il n'est pas nécessaire de remplir à nouveau la fiche médicale sauf si des changements ont eu lieu entretemps

JUILLET					AOÛT				
Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.	Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.
		■	■	■	1	2	3	4	5
■	■	6	7	8	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	■	16	17	18	19
18	19	20	■	■	22	23	24	■	■
25	26	27	28	29	■				

Paiement : jours X € = €

Veillez entourer les jours de présence réelle de l'enfant. Suite à la nouvelle réglementation plus aucun report, annulation ou changement de date ne sera accepté au-delà des dates de clôture.

L'enfant ne sera accepté que s'il est bien noté sur la liste du jour et que si le paiement a bien été enregistré pour la date de clôture.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Tél :

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ACCES AUX PLAINES.

Être âgé de 2 ½ à 13 ans;

Fréquenter l'enseignement fondamental (maternel ou primaire) ordinaire;

Être domicilié dans la commune ou fréquenter n'importe quelle école fondamentale ordinaire francophone sur le territoire la commune;

Avoir procédé à la demande d'inscription de l'enfant concerné dans les formes et avoir procédé au paiement de la redevance dans les délais repris au point « Inscriptions » de l'avis ci-joint.

Signature des parents :